

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2000.

La séance est ouverte à 17 heures 50 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, la séance est ouverte.

Je salue Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Madame Martine AUBRY, Première Adjointe au Maire de Lille.

Je salue le Président du Conseil Général.

Je salue Monsieur ROMAN qui vient d'être désigné Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale.

(applaudissements)

Et je salue les membres du Conseil Municipal et tous ceux qui veulent bien être avec nous en cette fin d'après-midi. En vous disant que notre réunion est un peu exceptionnelle. En fait, elle est à la fois ordinaire et exceptionnelle. Ordinaire, parce que nous allons y traiter de questions ordinaires, et exceptionnelle parce que c'est notre première réunion du Conseil Municipal après notre association avec la Ville de Lomme, et je tiens à saluer les Lommoises et Lommois qui sont avec nous cet après-midi.

J'excuse d'ailleurs le Maire de Lomme, Monsieur DURAND, qui va nous rejoindre à 18 heures.

Madame Caroline CHARLES, c'est vous qui allez être la Secrétaire de Séance.

(Madame CHARLES procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BOINE, BROCHEN, Mme BRUNET, MM. BURIE, BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, MM. COURTIN, CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, DURAND, DURIEZ, Mme ESCANDE, M. FACQ, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. HUTIN, KANNER, LABBEE, Mme MALLEVILLE, MM. MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PATTOU, PEUZIN, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SENAME, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BUFFIN, MM. FALISE, LENGLET, LESERRE, MARCHAND, Mme MATTIGHELLO, MM. PETITE, RENAR, RICHIR, SAVOYE, SULMAN.

Carnet

J'ai l'habitude de commencer toutes nos réunions du Conseil Municipal par le carnet. Je débiterai en soulignant la décision de Madame DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme, de nommer Madame Véronique DAVIDT, Adjointe au Tourisme, en qualité de personnalité qualifiée au Conseil National du Tourisme.

(applaudissements)

.../...

Je suis particulièrement heureux que soient ainsi reconnus la compétence de notre collègue et le travail qu'elle a accompli dans ce domaine en plein développement dans notre ville.

Chère Véronique, il m'est très agréable de vous féliciter publiquement pour cette belle promotion qui vous honore à titre personnel et qui honore également la Ville.

Ces dernières semaines, nous avons appris avec tristesse le décès de plusieurs personnalités que nous tenions en estime.

Tout d'abord, je voudrais évoquer la mémoire de Monsieur Robert SIMON, Premier Adjoint honoraire de Lomme, qui s'est éteint le 17 mars dernier à la veille de ses 95 ans, à la veille également de notre Conseil Municipal Extraordinaire consacrant l'association entre Lille et Lomme.

Dès son élection en 1947, Monsieur SIMON fut Premier Adjoint au Maire et ceci pendant 30 ans, puis Conseiller Municipal de 1977 à 1983.

Arthur NOTEBART lui confia les délégations aux finances, au personnel, aux bâtiments communaux, aux jardins, et cette dernière rejoignait sa qualification professionnelle puisqu'il a accompli sa carrière en qualité d'adjoint technique aux jardins de la Ville de Lille.

Monsieur SIMON fut également délégué à la Communauté Urbaine dès sa création.

Particulièrement dévoué, il s'impliqua au sein de nombreuses associations. Ses mérites lui valurent d'être nommé Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et promu Officier du Mérite Agricole.

A ses enfants, à Monsieur Yves DURAND et au Conseil Municipal de Lomme, je renouvelle mes sincères condoléances et celles du Conseil Municipal.

Un mois plus tôt, le 19 février, Monsieur Pierre DUBUISSEZ, Conseiller de quartier du Vieux-Lille, nous a quittés à l'âge de 75 ans. Conseiller Administratif des services universitaires au Rectorat, il fut l'un des collaborateurs du Recteur DEBEYRE.

Membre assidu et actif du Conseil de quartier depuis 1985, il s'intéressait plus particulièrement à la jeunesse. Aussi était-il Conseiller délégué à l'école Auguste Comte, Administrateur à la Maison de quartier du centre social Godeleine Petit et Président du comité d'animation jusqu'à l'année dernière.

Ses qualités humaines le faisaient apprécier de tous. C'est Monsieur Christian BURIE qui représentait le Conseil Municipal à ses funérailles qui ont eu lieu le 23 février dernier.

En mon nom et en celui du Conseil Municipal, je renouvelle mes sincères condoléances à ses enfants ainsi qu'à sa famille.

D'autre part, le 4 mars, Monsieur Alexandre VANDERDONCKT, bien connu de tous les amoureux de l'art lyrique, est décédé à l'âge de 89 ans. Artiste, il débute sa carrière comme violoniste en 1926, puis de 1940 à 1948, il devient chef d'orchestre au Sébastopol avant de l'être à l'Opéra de Lille.

Après avoir dirigé l'Opéra de Marseille, il revient créer et diriger la Compagnie d'Art Lyrique du Nord.

.../...

En 1955, Augustin LAURENT le recrute en tant que Directeur du Théâtre Sébastopol. Il occupera le poste de Directeur Artistique des théâtres municipaux de 1960 à 1977.

Sous l'impulsion de Monsieur VANDERDONCKT, les établissements lillois connaîtront une fréquentation croissante, tant en raison de la qualité des spectacles proposés que par l'augmentation du nombre de représentations puisqu'il a l'idée d'inviter les comités d'entreprises au cours de séances supplémentaires.

En déplacement au Chili, où je représentais la France à la cérémonie d'investiture du Président de la République, je n'ai pas pu assister à ses funérailles. C'est Monsieur Christian BURIE qui m'y a représenté.

A Madame VANDERDONCKT et à sa famille, je renouvelle mes sincères condoléances et celles du Conseil Municipal.

Enfin, le 17 mars, la maladie a emporté prématurément à l'âge de 56 ans M. Harry BLUM, Maire de Cologne, la première de nos villes jumelles.

Participant activement à la vie municipale depuis 1973, Harry BLUM est élu au Conseil Municipal en 1984 puis Premier Adjoint en 1991. En 1994, il préside la Commission municipale du développement. En septembre 1999, il est le premier Maire de Cologne à être élu au suffrage universel direct.

Il avait l'ambition de réaliser une ville moderne, sympathique et citoyenne. Homme d'initiative, de courage et de passion, il est parvenu en quelques mois à laisser son empreinte personnelle.

Ses funérailles ont eu lieu le 24 mars.

Me trouvant à Naplouse avec une délégation du Conseil Municipal, Monsieur Raymond VAILLANT, Premier Adjoint honoraire, Conseiller Municipal délégué aux jumelages, nous a représentés à cette cérémonie.

Ce soir, je renouvelle à Madame BLUM et à sa famille et au Conseil Municipal de Cologne, l'expression de nos sincères condoléances.

Communications

Je viens d'évoquer mon déplacement à Naplouse et, comme vous le savez, plusieurs d'entre vous ont participé à la cérémonie de retour du jumelage entre Lille et Naplouse qui s'est déroulée le samedi 25 mars.

Souvenez-vous, le 6 juin 1998, en présence de Madame Leïla CHAHID, déléguée Générale de l'Autorité Palestinienne en France, et de Monsieur Alain ORHEL, Préfet, nous avons approuvé un accord de jumelage entre nos deux villes. Par cet acte fort, j'appelais à une réconciliation et à la paix entre Palestiniens et Israéliens. Lille est donc devenue jumelée avec Safed.

Pour valider ce pacte, la signature de retour devait nécessairement se dérouler.

A l'invitation de Monsieur GHASSAN AL SHAKA'A, Maire de Naplouse, nous nous sommes rendus récemment en Palestine pour une manifestation à la fois solennelle, chaleureuse et émouvante.

.../...

Le jumelage entre Lille et Naplouse est à présent solidement scellé. D'ailleurs, du 12 au 19 juin prochain sera organisée à Lille une Semaine de Naplouse au cours de laquelle nous aurons l'occasion de faire partager aux Lillois et aux Lilloises certains aspects de la culture de cette cité par des animations culturelles, musicales, gastronomiques et des expositions.

J'ai eu l'occasion avec Pierre de SAINTIGNON et également avec Monsieur CACHEUX qui m'ont accompagné de rencontrer, comme chaque fois que je vais en Palestine, Monsieur Yasser ARAFAT, Président de la Haute Autorité Palestinienne.

La délégation municipale comportait les représentants du Conseil Municipal, l'Opposition y était représentée (par Madame MALLEVILLE) et je remercie tous ceux qui m'ont accompagné pour ce retour à Naplouse de la cérémonie de jumelage qui avait eu lieu à Lille. Cette cérémonie s'est vraiment déroulée dans les meilleures conditions possible.

J'ajoute enfin que notre déplacement à Naplouse s'est prolongé par une visite à Safed où une rencontre a été organisée avec l'ensemble du Conseil Municipal de cette ville.

Le Maire, Monsieur OZ, qui a pris récemment ses fonctions, a rappelé à cette occasion son vif intérêt de voir nos relations se poursuivre et s'intensifier, en insistant particulièrement sur les échanges dans le domaine médical et dans le domaine de la jeunesse.

Il s'est aussi dit enchanté de pouvoir ouvrir, via Lille, un partenariat avec une ville palestinienne, Naplouse.

Oui, je dois dire que Lille apporte sa contribution pour avoir un jumelage avec Naplouse et un jumelage avec Safed. C'est une volonté de notre part de souhaiter le retour de la paix dans cette région.

Je dois dire que je fais toujours en sorte que la Communauté juive de Lille soit associée à ces manifestations, bien sûr, lorsque nous allons en Israël, mais aussi lorsque nous allons en Palestine. J'ai été très heureux de compter dans la délégation le Docteur THOMAS et également bien sûr Charles SULMAN qui apporte sa contribution personnelle et remarquée dans toutes ces relations.

Il y a une délibération concernant Naplouse.

Monsieur VAILLANT.

RELATIONS INTERNATIONALES
JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT.
Conseiller municipal délégué

00/183 - Déplacement d'une délégation lilloise à Naplouse (Autorité Nationale Palestinienne) et Safed (Israël) - 24/29 mars 2000 - Règlement des frais.

Tout simplement, nous vous demandons de bien vouloir régler la totalité des dépenses générées par l'organisation du déplacement, du séjour, du reconditionnement d'une voiture de Police municipale, cadeau offert à cette occasion par la Municipalité de Lille à la Ville de Naplouse.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

C'est une formalité.

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

Je pense que tout le monde est d'accord pour approuver cette délibération municipale.

Adopté.

Quelque chose peut vous étonner, je vais donc apporter une précision.

On doit se dire « comment se fait-il que la Ville ait offert une voiture de Police ? »

Une voiture, c'est un beau cadeau, bien entendu, qui marque les esprits. Quand on remet les clés de la voiture, on comprend tout de suite l'usage qu'on peut en faire.

Je vais donc vous dire pourquoi j'ai souhaité offrir une voiture de police, en accord d'ailleurs avec la Ville de Naplouse.

D'abord, je pense que la Palestine -j'ai parlé de la Haute Autorité Palestinienne- ne souhaite qu'une chose : devenir un Etat et d'avoir donc les responsabilités d'un Etat.

J'ai voulu pour cette délégation, compte tenu de ma perspective de rencontre avec Yasser ARAFAT, bien marquer par le cadeau que, d'abord, c'était un hommage de la Ville de Lille à la Ville de Naplouse. Ainsi un vitrail portant les armoiries de la Ville de Lille et celles de la Ville de Naplouse - au fond, ce qui représente légitimement l'autorité des villes, donc, un symbole de l'autorité des villes- a été offert.

Alors, pourquoi la voiture de police ?

Quand on va en Palestine, on voit qu'il faut vraiment un traité de paix, que la vie n'y est pas facile, que le territoire est morcelé, tous les médias évoquent cette situation.

La Palestine aspire à devenir un Etat et j'ai pensé que dans les territoires où elle a la pleine responsabilité, la sécurité des territoires et des habitants est une priorité.

En tant que Maire de Lille, je suis Officier de Police Judiciaire -je n'en ai fait jamais état- par une délégation de l'Etat. C'est vraiment la délégation qui symbolise un pouvoir et un pouvoir d'Etat.

Je l'ai rappelé en offrant la voiture de police et en disant que j'y voyais la promesse que la Palestine aurait un Etat Palestinien qui viendrait remplacer la Haute Autorité Palestinienne.

Voilà le sens de ce cadeau et je tenais à le préciser.

Autre communication : création d'une Commission des Cimetières. J'aurais voulu me dispenser de revenir sur cette question, d'autant plus que les problèmes ont été réglés pour l'essentiel. Enfin, nous avons convenu de cela.

A la suite de la discussion que nous avons pu avoir au sein du Conseil Municipal avec d'ailleurs les Adjointes mais aussi avec les Conseillers de l'Opposition, MM. Loïc LESERRE, Pascal LABBEE, etc ..., j'ai jugé qu'il pouvait être judicieux de créer une Commission des Cimetières, une commission ad hoc, donc une nouvelle instance de régulation et de proposition.

Elle sera chargée de prendre en compte les attentes de nos concitoyens dans ce domaine particulier de l'action municipale, d'améliorer les conditions d'accueil, de sécurité et d'environnement... L'une de ses premières missions consistera d'ailleurs en l'examen du projet de nouveau règlement intérieur des cimetières qui sera prochainement soumis à votre approbation.

.../...

Elle fera également des propositions pour conférer à nos cimetières un aspect touristique puisque des circuits pourront y être organisés.

En quelques années, nous avons fait un travail considérable dans les cimetières. Il y a eu un certain nombre de forfaits mais que voulez-vous, il y a des vols hélas dans la ville, il y en a aussi dans les cimetières en dépit de la surveillance que nous y apportons.

Les choses sont en voie de règlement. Pour ma part, je n'ai jamais eu l'occasion de comparaître devant un juge mais j'avais reçu une convocation pour comparaître au sujet de ces problèmes de cimetières. Outre les avocats qui ont été à l'origine de cette affaire, il y avait aussi un plaignant. J'ai reçu ce Monsieur âgé, sympathique d'ailleurs. Tout à fait incidemment et finalement par l'intuition qui m'aide quand même à comprendre un certain nombre de choses, je me suis aperçu qu'il était de la parenté de François MITTERRAND. Si bien qu'il était quand même un peu confus de se trouver dans mon bureau de cette façon.

Je lui ai dit ma façon de voir. Toujours est-il que cela a facilité les choses et que je ne me suis pas rendu chez le juge, les affaires se sont arrangées. Certes ces problèmes ne sont pas négligeables mais je pense que nous faisons le nécessaire, les uns et les autres pour y remédier.

En tout cas, je salue l'apaisement et je demande à tous ceux qui sont dans cette Commission des Cimetières de faire leur office.

Maître, c'est bien volontiers que je reverrai ce vieux et sympathique personnage, qui m'a rappelé certains souvenirs, et en particulier certains souvenirs que François MITTERRAND m'avait confiés sur les vacances qu'il passait à Dunkerque avec ce Monsieur et une pharmacienne de Lille, connue également.

Cette Commission pourra être composée :

- de Madame Jeannine ESCANDE, qui en aura la responsabilité,
- de Monsieur FREMAUX, Conseiller Municipal délégué au personnel,
- de Madame ROUGERIE, Conseiller Municipal délégué au contentieux,
- des élus Hellemmois et Lommois chargés des cimetières : je pense qu'ils n'ont pas les mêmes problèmes que ceux que nous avons eus à Lille mais ils pourront quand même nous apporter leurs expériences dans ce domaine,
- de Monsieur FALISE, Monsieur DEMAILLE, Monsieur Pascal LABBEE, Monsieur Loïc LESERRE, Monsieur Xavier LABBEE -c'est l'avocat-, Monsieur Maurice THORE, Président de la Fédération Française de Crémation, Monsieur GUFFROY, Secrétaire Général Adjoint, Monsieur Didier VANCAYZEELE, Administrateur, responsable des affaires juridiques et contentieux, et Monsieur Yves PILORGE, Directeur du service de l'environnement et des espaces verts.

Quelqu'un veut-il faire partie de cette Commission ?

M. DEROSIER - C'est Madame BRUNEL pour Hellemmes.

Monsieur le Maire - Pas d'autres propositions ? Pour Lomme, Monsieur Raymond BOINE. Notre Commission est donc au complet. Merci.

.../...

Autre communication, d'un autre genre. Il est sûr que le périphérique est très bien, et qu'il apportera un soulagement aux Lilloises et aux Lillois dans le domaine des transports. Mais il est sûr aussi que, compte tenu des travaux en cours, il génère beaucoup d'embarras, notamment autour de la gare de Lille, autour de Lille Grand Palais. Moi-même, je peste toutes les semaines quand je vais à la gare parce que les choses ne sont pas en état.

J'ai donc réuni ce matin au grand complet les techniciens de la Communauté Urbaine et de la Ville avec les Adjointes de façon à trouver des solutions. Des solutions pour activer le chantier mais, pour cela, il faudra le temps nécessaire. Et des solutions aussi peut-être pour améliorer, pour prendre des initiatives, etc...

En tous les cas, j'en ai pris un certain nombre.

Une conférence de presse est prévue fin avril pour présenter à la presse et à la population les améliorations de la circulation et des entrées et sorties du boulevard périphérique Est, ainsi que les aménagements nécessaires à l'amélioration des flux de circulation, en particulier pour les sorties de Lille.

Un chiffrage de l'ensemble des projets sera fait dans les meilleurs délais et je demande aux Adjointes de réunir les Commissions et de faire en sorte que la diversité municipale soit associée pour préparer les décisions que j'ai prises et que j'ai fait acter, mais que vous devez revoir par vous au sein de ces Commissions afin de les faire connaître à la population.

Dès maintenant, des actions pour le court terme. Cela a été pris sur le vif, je les donne aussi par conséquent sur le vif, sous réserve que vous puissiez revoir ces problèmes au sein de vos Commissions pour les acter définitivement, pour les chiffrer et pour les mettre en application. Il fallait à tout prix essayer d'avancer

- ouverture de la rue Eugène Jacquet en septembre,

- rétablissement du tourne à gauche vers la rue Kennedy à partir du Boulevard Urbain en mai, mise en double sens provisoire de la rue Javary et amélioration de la circulation au pied de la Cité Administrative et mise en place du carrefour. Prévision : octobre 2000.

- rue Blanqui, étude d'ouverture et de connexion de la rue Blanqui au Boulevard Urbain. Une étude doit être réalisée en lien avec la D.D.E. Celle-ci devrait avoir rendu compte en septembre ou octobre 2000 pour des travaux en 2001.

- création d'une bretelle d'accès au droit du Parc Urbain pour rejoindre le Boulevard Urbain et Euralille : étude d'ici 2001, deuxième trimestre.

Sur le moyen terme, je le dis avec prudence mais je le dis parce que cela me paraît tout à fait essentiel :

- mise à 2 x 2 voies de la rue de Cambrai. Il faut bien comprendre que si on veut décongestionner la circulation dans ce secteur, il est nécessaire d'avoir une rue de Cambrai qui fasse son office. Mais attention, les habitants aussi sont très soucieux de ce qu'on pourrait faire.

- en même temps que la mise à 2 x 2 voies de la rue de Cambrai, il est nécessaire d'accroître la discussion et la négociation avec la S.N.C.F., de mettre tout son poids, -il faut y parvenir-, pour l'achat d'une bande de terrain pour la réalisation de cet axe, c'est-à-dire son élargissement de façon à permettre un double mouvement dans les meilleures conditions possible. Prévision : 2002-2003. On ne pourra pas aller plus vite. Cette opération est nécessaire et il faut la réaliser avec résolution.

.../...

Sur le plus long terme :

- couverture du périphérique dans la traversée du Parc Urbain.
- pour la place des Buisses, travaux d'accessibilité à la gare Lille-Europe : ascenseurs, escaliers mécaniques réalisés d'ici septembre 2000.
- aménagement du Parvis de Rotterdam, dépose minute : septembre 2000.
- dépose minute avenue Willy Brandt et le long du tri postal : travaux réalisés d'ici la fin de l'année 2000.

Enfin, on pourra tout de même déposer les gens à la gare dans de bonnes conditions, cela est quand même indispensable. La situation actuelle n'est pas normale.

- accessibilité place des Buisses, taxis, voitures handicapés, secours, V.I.P., mise en place d'une borne contrôle d'accès : fin du quatrième trimestre 2000.
- et mise en place d'agents de surveillance des principales zones de dépose minute.

Monsieur le Secrétaire Général, je veux voir des "képis municipaux" chaque fois que je prends le train. Il est quand même excessif que face à une telle concentration de population qui monte et qui descend des trains -on a dit les millions de voyageurs ce qui fait la fortune de la S.N.C.F., des T.G.V. et de la Ville de Lille, indirectement- les policiers d'Etat et municipaux y soient aussi rares. On me dit qu'il y en a mais je ne les vois pas.

Je pense que c'est l'endroit prioritaire de la ville où il est indispensable qu'il y ait des agents pour réguler les taxis, la dépose minute, de faire en sorte qu'il y ait un mouvement surveillé afin d'aider tous ceux qui veulent aller à la gare. Ceux qui prennent le train voient le phénoménal développement du trafic ferroviaire, alors, il faut prendre des mesures en conséquence.

- amélioration de la circulation des piétons dans le secteur Molinel, place des Buisses : jalonnement à mettre en place dans les meilleurs délais et construction d'une passerelle d'accès entre la rue de Tournai et Euralille, travaux qui doivent être réalisés d'ici la fin 2001.

J'espère que je n'aurai plus à réunir au grand complet tous les techniciens de la Communauté et de la Ville et que toutes ces instructions seront réalisées au mieux, avec votre avis et votre accord, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal. Il était absolument nécessaire d'intervenir dans ce domaine. Et ce sera fait.

Dernière question sur laquelle je vais intervenir très rapidement, celle qui a trait aux difficultés du Secrétaire Général Adjoint de la Communauté Urbaine de Lille, qui était d'ailleurs auparavant Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Lille.

Comme je l'ai dit à la Communauté Urbaine, évidemment, ces faits peuvent être rattachés à la Ville mais l'intéressé étant à présent Secrétaire Général Adjoint de la Communauté Urbaine, c'est devant cette assemblée que j'ai lu un communiqué. Je ne vais donc pas y revenir. La presse, que je remercie, l'a vraiment bien repris.

Cette affaire est plus que navrante mais elle reste une affaire personnelle. Chacun a bien sûr sa liberté, sa responsabilité. Je l'ai dit lors de la réunion du Conseil Communautaire et je le redis ici. En tout cas, vous pensez bien que nous y veillons. Je veux le dire pour la Ville, car je défends les intérêts de la Ville.

.../...

En vingt ans d'instructions de permis de construire et de déclarations de travaux, soit plus de 30.000 dossiers, la Ville n'a vu que trois décisions annulées par le Tribunal Administratif de Lille, et ce sur des motifs mineurs : enduits moulurés à retirer, clôture sur une servitude de passage et extension d'une imprimerie.

C'est la raison pour laquelle je n'autorise personne à dire quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à la Ville, sinon, cette personne aura affaire à moi, Maire de Lille, et aux dispositions que je prendrais au nom de la Ville de Lille.

J'ai diligenté une enquête qui a été menée par l'Inspecteur Général des services de la Ville, Monsieur VAN DERSCHULDEN et je dispose de son rapport. L'affaire est entre les mains de la justice, par conséquent, je ne veux pas intervenir abusivement, mais ce rapport sera communiqué le moment venu à la presse et à tous ceux qui voudront en avoir connaissance.

Néanmoins, j'en donne la conclusion.

Vous savez que la Ville a décidé le retrait du permis initial. Il a été retiré à la suite d'une enquête ordonnée par le Procureur de la République et il a été signalé à la Ville par les gendarmes que le cachet de Monsieur VERGNE, architecte, figurant sur le dossier initial constituait un acte de complaisance contrairement aux dispositions de la loi.

C'est dans ces conditions que la Ville, très attentive, a dit « nous retirons le permis de construire ».

Conclusion : « Toutes les étapes de la consultation, interne et externe, de même que les procédures d'affichage ont été respectées dans les deux cas de figure, la Préfecture n'ayant par ailleurs formulé aucune observation à l'égard des décisions de la Ville.

En outre, il faut : noter qu'aucune intervention d'élus, de fonctionnaire ou de tout autre citoyen n'est venue influencer sur le cours de la procédure.

En ce qui concerne enfin l'établissement par la Ville du procès-verbal d'infraction relatif à la non conformité du bâtiment construit, celui-ci a été instruit dans les mêmes conditions que les autres -on en a une centaine par an d'ailleurs- et a même fait l'objet d'une appréciation très positive du Parquet sur la transparence des services de la Ville.

Par conséquent, compte tenu de ces éléments, il faut considérer que l'ensemble du traitement de ce dossier ne révèle non seulement aucune anomalie particulière mais qu'il a été mené avec tout le professionnalisme exigé. »

Cela dit, je n'évoque que les décisions qui ont été prises par la Ville de Lille et cela laisse entières la liberté et la responsabilité personnelle de chacun. Et sur ce point, je n'en dis pas davantage puisque cette affaire est entre les mains de la justice, et chacun le comprend.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point.

Nous enchaînons sur la préoccupation qui est la nôtre pour ce Conseil Municipal, c'est-à-dire la mise en place des décisions qui font suite à l'association de Lille-Hellemmes avec Lomme.

Mes chers collègues, je suis très heureux de présider pour la première fois, dans sa nouvelle configuration, ce Conseil Municipal élargi à 69 membres, issu de l'association des communes de Lille, Hellemmes et Lomme.

.../...

J'ai en particulier, beaucoup de plaisir à retrouver Yves DURAND, -qui vient d'arriver-, Député-Maire de la commune associée de Lomme, et bien entendu, Monsieur Bernard DEROSIER, Député-Maire de la commune associée d'Hellemmes. Votre présence consacre une étape nouvelle dans le développement de notre ville.

Dimanche 19 mars, dans cette même enceinte, vous avez bien voulu me témoigner une fois encore votre confiance en m'élisant Maire de cette nouvelle ville de Lille-Hellemmes-Lomme et je vous en remercie chaleureusement.

Pour ma part, je tiens à féliciter de nouveau mes 20 collègues Adjoints élus ce même jour, et tout spécialement nos deux amis lommois, Henri PEUZIN, sixième Adjoint, et Raymond BOINE, dix-neuvième Adjoint.

Je ferai une mention particulière à Madame Dorothée DA SILVA qui, après avoir servi la Ville et particulièrement Lille Grand Palais en qualité de Conseiller délégué, est aujourd'hui investie d'un mandat d'Adjoint au Maire chargé, outre de Lille Grand Palais, de la démographie et de l'accueil des nouveaux habitants.

Je l'en félicite et la remercie de prendre notamment la délégation que j'avais confiée auparavant à Henri THIOT et qu'il avait conduite avec beaucoup de dynamisme.

Comme je l'avais annoncé lors de notre séance extraordinaire du Conseil Municipal, j'ai attribué par arrêté le lundi 20 mars les délégations du Maire aux Adjoints et Conseillers délégués.

Hormis la délégation de Madame DA SILVA, nouvellement élue, que je viens d'évoquer, je n'ai pas souhaité modifier les attributions antérieures des Adjoints de la Ville de Lille telles qu'elles existaient avant l'association. Je ne les reprends pas.

En outre, j'ai délégué à nos collègues Adjoints élus lommois les fonctions suivantes :

- Monsieur Henri PEUZIN : suivi de l'harmonisation progressive des politiques tarifaires au titre de la commune associée de Lomme,

- Monsieur Raymond BOINE suivi et renforcement de la politique de sécurité, élaboration et application du contrat local de sécurité dans la commune associée de Lomme.

De même, j'ai nommé un certain nombre de Conseillers délégués supplémentaires chargés des fonctions suivantes :

- Monsieur Bernard SENAME : suivi de la mise à disposition des moyens nouveaux aux associations culturelles de la commune associée de Lomme et mise en place progressive des projets culturels prévus par la convention d'association, médiathèque, participation à Lille 2004, capitale européenne de la culture.

- Monsieur Daniel DURIEZ : suivi de l'implantation du parc d'activités des nouvelles technologies, de l'information et de la communication de la Haute Deûle, au titre de la commune associée de Lomme.

- Monsieur Jean-Paul FACQ : suivi et renforcement des politiques de l'emploi, de l'insertion et de l'aide sociale de la commune associée de Lomme.

.../...

- Monsieur Jean-Claude HUTIN : suivi de la politique de la mise en réseau des structures pour personnes âgées dans la commune associée de Lomme.

- Monsieur André BUTSTRAEN : suivi de la mise à disposition des moyens nouveaux aux associations sportives et des investissements sportifs envisagés dans la commune associée de Lomme.

- Monsieur Roland COURTIN : suivi et renforcement de l'aménagement des quartiers de la commune associée de Lomme.

- Madame Thérèse BRUNET : suivi et renforcement des politiques scolaires, périscolaires et de la petite enfance de la commune associée de Lomme.

- Monsieur Jean PATTOU : suivi et renforcement des politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune associée de Lomme.

La Municipalité, Adjointes et Conseillers délégués, est donc à présent en ordre de marche mais il convient également de définir la composition des commissions municipales, instances et groupes de travail divers, ainsi que de désigner nos représentants dans les multiples organismes extérieurs.

C'est l'objet essentiel d'ailleurs de notre Conseil Municipal de ce soir. Par conséquent, je vais laisser la parole à M. Raymond VAILLANT, Secrétaire du Conseil Municipal, qui a veillé à l'ordonnement de ces transferts et changements et il va nous en rendre compte.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, les propositions que je vais vous faire ont recueilli l'assentiment de l'ensemble des composantes du Conseil Municipal. Ceci est un premier élément.

Deuxième élément, pour ne pas alourdir les débats, je ne mentionnerai que la composition des associations et des organismes où il y a une modification si, bien entendu, le Conseil en est d'accord.

Enfin, dans un souci de parité, que ce soit homme ou femme, je ne vais pas citer le prénom.

00/161 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Associations Loi 1901.

Une modification dans l'association Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique. Je donne la nouvelle composition : Messieurs de SAINTIGNON, FACQ, SULMAN, KANNER, FLORENCE, PARGNEAUX, SELLANI, RICHIR.

Centre d'Information du Droit des Femmes. Quatre membres : Mesdames DANGRÉAUX, CAPON, MALLEVILLE, HENAUT.

I.L.E.P., Institut Lillois d'Education Permanente. Neuf membres : Mmes CAPON, GEORGET, MM. DEROSIER, PARGNEAUX, de SAINTIGNON, Mme DANGRÉAUX, MM. SULMAN, FLORENCE, LABBEE.

Association Transmodal, trois titulaires, deux suppléants : Mme AUBRY, MM. CACHEUX, ROUGERIE, CUCHEVAL, SINAGRA.

Office du Tourisme de Lille : Mme DAVIDT, M. DELANNOY, Mme DA SILVA, M. LESERRE.

.../...

00/162 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Etablissements publics Communaux et non communaux.

Une modification concernant les établissements publics de santé, un membre pour chaque établissement, c'est-à-dire quatre.

Pour l'hôpital de Comines : M. LABBEE

Les autres, pas de changement.

00/163 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Syndicats Intercommunaux.

Syndicat Intercommunal Lille La Madeleine.

Titulaires : MM. BESSON, BURIE, FLORENCE, MORTREUX.

Suppléants : MM.CACHEUX, DEBIEVE, BARBAROSSA, Mme BAERT.

Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs : MM. DURIEZ, DEBIEVE.

SITAN : MM. PEUZIN, ROUGERIE.

Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du réseau câblé de l'agglomération de Lille : M. CACHEUX, Mme DANGRÉAUX, M. MARCHAND, Mme DAVIDT, MM. ROUGERIE, DEGREVE, MORTREUX.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français.

Titulaires : MM. BUTSTRAEN, PARGNEAUX, SELLANI, DEGREVE, LABBEE.

Suppléants : MM. BESSON, MARCHAND, Mmes ROUGERIE, HENAUT, M. DECOCQ.

00/164 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Sociétés d'Economie Mixte.

Aucune modification.

00/165 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Groupes de travail extérieurs.

Concernant l'action sociale, un ajout : M. HUTIN, élu lommois.

Conseil communal de Prévention de la Délinquance, un ajout aussi : M. FACQ, un Lommois aussi.

Pour le reste, pas de changement.

00/166 - Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré du 1er cycle - Conseils d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

.../...

Collège Mme de Staël. Titulaire : Mme GEORGET, suppléant : M. RICHIR.

Collège Boris Vian. Titulaires : M. FREMAUX, Mme WARDAVOIR. Suppléants : MM. PARGNEAUX, DELGRANGE.

Collège Carnot. Titulaires : MM. BURIE, BROCHEN.

Suppléants : Mmes ROUGERIE, BAERT.

00/167 - Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré du 2ème cycle - Conseils d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Lycée d'Enseignement Professionnel Francisco Ferrer. Titulaires : MM. FREMAUX, BARBAROSSA. Suppléants : M. DELGRANGE, Mme WARDAVOIR.

Lycée d'Enseignement Professionnel rue Michel Servet. Titulaires : M. ROMAN, Mme MALLEVILLE. Suppléants : MM. BROCHEN, BIENVENU.

Le reste, pas de changement.

00/168 - Etablissements d'enseignement privé sous contrat d'association - Désignation des représentants de la Ville.

Deux modifications seulement.

Ecole Saint-Bernard : Mme GEORGET.

Ecole Sainte-Philomène : Mme GEORGET.

00/169 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres - Désignation des membres du Conseil Municipal.

Le nombre des représentants n'a pas changé. Je vous redonne quand même la composition exacte parce qu'il y a une modification.

Président : M. VAILLANT.

Titulaires : MM. PEUZIN, PARGNEAUX, DEMAILLE, DEGREVE, MORTREUX.

Suppléants : MM. BURIE, MARCHAND, Mme ROUGERIE, MM. BARBAROSSA, DECOCQ.

00/170 - Caisse des Ecoles de Lille - Comité - Désignation des délégués du Conseil Municipal.

Un collègue supplémentaire : Mme BRUNET.

00/171 - Crédit Municipal de Lille - Conseil d'Orientation et de Surveillance - Représentation de la Ville.

Pas de modification.

.../...

00/172 - Centre Hospitalier Régional - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal.

Pas de modification.

00/173 - Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

Un Lommois en plus : M. FACQ.

00/174 - Association LOSC Lille Métropole - Adhésion de la Ville - Composition du Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Je vais être un peu plus long puisque nous l'avons déjà précisé, l'Association LOSC Lille Métropole a récemment accepté le principe que les collectivités publiques qui assurent le financement du club entrent dans la composition de son Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de cette association, réunie le 10 janvier 2000, a, en conséquence, modifié ses statuts en introduisant trois membres de droit, à savoir, la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine et la Région Nord/pas-de-Calais, et en réservant neuf mandats aux représentants des collectivités désignées au sein du Conseil d'Administration, soit respectivement 5 pour la Ville, 2 pour la Communauté et 2 pour la Région.

En conséquence, nous vous proposons :

- tout d'abord, de décider le principe de l'adhésion de la Ville à l'Association LOSC Lille Métropole sur la base d'une cotisation fixée pour l'exercice 2000 à 350 F et d'en prévoir l'imputation sur le crédit ouvert dans nos documents budgétaires.

- ensuite, de procéder à la désignation des cinq représentants de la Ville de Lille au conseil d'Administration de l'Association.

Nous vous proposons : MM. ROMAN, CACHEUX, BURIE, DEGREVE, BIENVENU.

00/176 - Commissions municipales - Création - Composition.

Je vous rappelle qu'il existe neuf commissions municipales de 14 membres chacune

- majorité 10,

- opposition : 3,

- Front National : 1

Suite à l'association avec Lomme, il est proposé de porter à 15 le nombre de membres de chaque commission, ce sera la seule modification apportée à notre règlement intérieur, de ne pas modifier la représentation politique et d'y ajouter un élu lommois.

Une fois, il y a deux changements dans la même commission parce qu'il faut remplacer notre ancien collègue THIOT.

.../...

Je ne vais pas redonner tous les noms, je vais simplement citer les Lommois qui s'ajoutent.

Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité : M. HUTIN.

Commission de la Culture : MM. SENAME, BOINE.

Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté : M. DURIEZ.

Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion : M. FACQ.

Commission de l'Enseignement et du Sport : Mme BRUNET.

Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie : M. PATTOU.

Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, Décentralisation et Relations Internationales : M. PEUZIN.

Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse : M. BUTSTRAEN.

Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public : M. COURTIN.

Adopté.

Dernier point me concernant, les indemnités de fonctions.

00/178 - Exercice de mandats locaux - Indemnités de fonctions.

En application de la loi, l'enveloppe à répartir se monte à 3.579.595,25 F. Compte tenu des décisions prises en Conseil Municipal du 19 mars 2000 qui font suite à l'association de la commune de Lomme avec Lille, il y a lieu d'apporter certaines modifications.

Ainsi, la délibération 98/935 en date du 14 décembre 1998 attribue à Monsieur THIOT, Conseiller Municipal délégué, une indemnité supplémentaire pour sa délégation. Il y a lieu de la supprimer.

Mais dans le cadre de l'enveloppe que je vous ai mentionnée, Madame DA SILVA, Monsieur PEUZIN et Monsieur BOINE recevront au titre de leur délégation d'Adjoint à la Ville de Lille 37,915 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Madame BRUNET Thérèse, MM. SENAME Bernard, DURIEZ Daniel, FACQ Jean-Paul, HUTIN Jean-Claude, BUTSTRAEN André, COURTIN Roland, PATTOU Jean, Conseillers Municipaux délégués, percevront, au titre de leur délégation, 17,395% du traitement afférent à l'indice brut terminal. Et, hors enveloppe, pour leur fonction de Conseiller Municipal, 7,5 %.

Pour la commune associée de Lomme, Monsieur le Maire délégué de la commune associée de Lomme, Yves DURAND, qui perçoit une indemnité maximale correspondant à l'exercice effectif des fonctions de Maire d'une commune de 20.000 à 40.000 habitants, 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, a décidé, en application de la règle de limitation du cumul des indemnités, de procéder à l'écrêtement partiel de son indemnité de Maire en faveur de Monsieur PEUZIN, Adjoint au Maire, à hauteur de 12,3059%.

.../...

Bien sûr, je vous demande de bien vouloir adopter toutes ces mesures.

C'est Monsieur le Maire qui va développer la délibération 175, Communauté Urbaine de Lille.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT. Mais auparavant, il faut adopter tout ce que vous avez présenté.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Je voulais apporter une explication de vote sur les délibérations 161 à 174 puisque vous avez décidé d'appliquer la représentation proportionnelle par organisme et non pas à la totalité des organismes à pourvoir. Rien que dans la première délibération, il y a 122 sièges à pourvoir, ce qui, à la proportionnelle, nous permettrait d'être présents dans un certain nombre d'organismes.

C'est une règle qui est différente de celle que vous appliquez par exemple à la Communauté Urbaine de Lille puisque je suis délégué dans un certain nombre d'organismes et même des établissements scolaires, par exemple, et des règles qui s'appliquent dans d'autres collectivités comme le Conseil Régional.

Effectivement, la fusion a pour objet une représentation de l'Opposition lommoise et je regrette que mes collègues POETTE et MALBRANQUE ne soient pas parmi nous.

La conséquence, évidemment, est que notre sous représentation ne nous permet pas d'être présents dans un certain nombre d'organismes.

Je voudrais répondre à Monsieur VAILLANT qui parlait de l'assentiment du Conseil Municipal, c'est l'assentiment des personnes qu'il a consultées et non pas du Groupe Front National puisque, effectivement, rien ne nous a été proposé.

Vous comprendrez donc bien que, sur les délibérations 161 à 174, nous ne participions pas au vote.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Je voudrais apporter un petit correctif. Nous avons eu précédemment une réunion en Conseil Privé, je n'ai pas entendu les remarques de M. BERNARD.

Monsieur le Maire - Moi non plus.

M. VAILLANT - Je ne dis pas que cela aurait changé quelque chose, mais je ne les ai pas entendues.

(rires)

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, vous ne vous êtes pas exprimé. Vous voyez qu'il y a quelques faiblesses dans votre argumentation

.../...

Je vous consulte. Ceux qui sont d'accord avec les propositions qui viennent d'être présentées par Monsieur VAILLANT le manifestent en levant la main

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui ne prend pas part au vote.

Contre : néant

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

00/175 - Communauté Urbaine de Lille - Désignation des représentants de la Ville.

Nous passons à la délibération relative à la Communauté Urbaine de Lille.

Vous le savez, suite à ces différents changements, il faut renouveler à la fois le Président, les Vice-Présidents, et toutes les délégations de la Communauté Urbaine de Lille. Il faut faire exactement ce que nous faisons pour le Conseil Municipal.

Cela va nécessiter, pour la Ville de Lille, de désigner ses représentants au Conseil Communautaire puisque notre représentation change.

Ce ne sont pas toutes les communes qui vont être appelées à désigner leurs représentants, les communes qui ne sont pas concernées, où cela ne change pas, évidemment, n'auront même pas à confirmer leurs représentants. Ils sont les représentants de leur commune au Conseil Communautaire.

Par contre, les communes où il y a une augmentation de la représentation, - c'est le cas pour Lille, six de plus - il est nécessaire de revoir l'ensemble de la délégation du Conseil Municipal de Lille à la Communauté Urbaine.

Je donne quelques indications, je les donne pour vous, vous les connaissez, mais je les donne aussi pour ceux qui sont avec nous ce soir.

Les délégués des communes au Conseil de Communauté sont élus au scrutin de liste, à un tour, sans adjonction ni suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation.

La répartition des sièges entre les listes est opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. C'est la loi.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le délégué élu sur cette liste.

Depuis 1995 la Ville de Lille comptait 20 représentants : 15 pour la Majorité municipale, 4 pour le groupe d'Opposition municipale, 1 pour le Front National.

De son côté, la Ville de Lomme comptait 3 représentants.

En application de la loi CHÉVENEMENT, Lille-Hellemmes-Lomme aura désormais 29 représentants qui seront élus par le Conseil Municipal de ce jour, selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

.../...

Le Conseil Municipal compte 69 membres qui se répartissent de la manière suivante

- Majorité municipale : 55 sièges
- Opposition municipale : 11 sièges
- Front National : 3 sièges.

Pour la répartition des 29 Conseillers communautaires, représentation du Conseil Municipal, avec un quotient de 2,379 et attribution du dernier siège à la Majorité municipale, selon la règle de la plus forte moyenne, le résultat serait :

- Majorité municipale : 24 Conseillers communautaires,
- Opposition municipale : 4 Conseillers communautaires
- Front National : 1 Conseiller communautaire.

Est-ce que quelqu'un conteste cette répartition ?

Si quelqu'un devait le faire -le quotient en particulier qui est de 2,379- c'est bien volontiers que les mathématiciens se mettront autour d'une table pour vérifier les opérations.

C'est mathématique mais enfin même les mathématiques ...

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, j'apprécie toujours la façon élégante que vous avez de tendre une parole avant même qu'elle ne vous soit réclamée.

Bien sûr, je vais donc répondre à votre sollicitation.

Bien sûr, je ne conteste pas le calcul mathématique, encore moins, la règle proportionnelle qui est la loi de cette élection qui nous vient.

Permettez-moi, en une minute, peut-être en 35 secondes même, de vous redire combien la pilule reste amère. Elle n'est pas avalée.

Le 19 mars, j'indiquais dans cette enceinte que pas un seul représentant de l'Opposition lommoise n'était appelé à siéger.

Ce soir, je constate que sur les six nouveaux Conseillers communautaires, tous seront de votre Majorité. Pas un seul siège supplémentaire pour l'Opposition.

Alors, certes, c'est légal.

Mais, Monsieur le Maire -je vous l'ai dit à la Communauté Urbaine tranquillement l'autre jour, je vous le redis d'ailleurs très tranquillement ici-, n'y a-t-il pas malgré tout une forme de contradiction sur le fond des choses ?

.../...

Lorsque nous débattions de la fusion/association de Lille-Lomme, nous avons un point de vue que vous combattiez bien sûr, point de vue que je ne rappelle pas.

Votre point de vue, que vous avez fait valoir de nombreuses fois, était que c'était un premier acte majeur d'une avancée vers un Grand Lille, d'un cheminement vers une grande métropole, ce que, vous le savez, nous souhaitons aussi.

Comment allez-vous pouvoir concilier de plus en plus cet état d'esprit de confiance mutuelle entre tous vos Conseillers communautaires, si nécessaire dans l'histoire et dans la durée à la construction de cette grande métropole, et finalement des réalités qui confinent de plus en plus à l'hégémonie du Parti Socialiste ?

Je réfléchissais en venant pour trouver une espèce de formule qui ne soit pas blessante et qui explique bien ce que je voulais vous dire.

Il m'est venu à l'idée l'image de ce bel oiseau de la démocratie qui a deux ailes, une aile de la légalité, c'est le constat légal de l'application de la loi, et une aile de la légitimité. Et il vous manque l'aile de la légitimité. Car tous mes reproches seraient beaucoup moins justifiés si, par la magie d'un référendum, vous aviez donné un peu plus de légitimité à cette fusion.

Donc, voilà, je ne conteste pas. Nous sommes quatre, nous resterons quatre, ainsi vont les choses.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, trois points pour évoquer le vote communiste de ce soir, trois points brefs.

Le premier, ce qui évitera la tension ou la recherche de surprise, sur le vote du Groupe Communiste puisque celui-ci votera dans le cadre de la liste plurielle qui est présentée pour les candidatures à la Communauté Urbaine ce soir, parce que nous sommes fidèles aux engagements électoraux qui ont été pris par les partis politiques et que nous ne pensons pas qu'il soit censé, en cours de mandat, même lors de la dernière année, de ne pas être respectueux des paroles données et des accords passés. Nous ne souhaitons pas qu'à Lille puissent se présenter les mêmes perturbations que dans d'autres grandes villes du Pas-de-Calais qui ne grandissent pas ceux qui ne respectent pas les accords électoraux passés. Pour ceux qui n'auraient pas compris, je voulais parler de Calais.

Le deuxième point : la proportionnelle. Oui, sans aucun doute, faut-il encore, lorsqu'on parle de proportionnelle, se mettre d'accord sur quelles masses elle s'appuie et sur les références qu'elle prend en compte.

Ceci étant dit, c'est le sens de l'histoire, ce soir, c'est aussi l'histoire qui a fait qu'il n'y ait pas d'élu communiste de Lomme représenté pour cette dernière année de mandat dans le cadre de l'association. Le sens de l'histoire demain nous amènera sans aucun doute à avoir des listes de Gauche plurielle dans les trois villes qui forment Lille aujourd'hui.

Troisième et dernier élément, en aucun cas, par contre, ce geste qui est guidé par le sens de la responsabilité de la part des Communistes ne peut être pris en compte comme se substituant à la nécessaire négociation entre les partis politiques de la Majorité de Gauche plurielle pour construire une liste qui soit efficace afin d'assurer l'adhésion d'une majorité de Lilloises et Lillois lors des prochaines échéances électorales.

.../...

Voilà les précisions que je voulais donner sur le sens du vote des Communistes ce soir.

Monsieur le Maire - Merci.

Je voudrais vous dire ceci.

D'abord, à Jean-Raymond DEGREVE. Je l'écoute avec plaisir. Il est vrai que l'élection à laquelle nous allons procéder maintenant n'est que la répétition de ce que nous avons décidé lorsque nous avons installé ce Conseil Municipal. Les décisions ont été prises, les rapports de force se sont établis entre l'Opposition et la Majorité et, à l'intérieur de la Majorité, entre les différents groupes, si bien que je remercie Jean-Raymond DEGREVE de confirmer qu'à partir de la volonté d'être ensemble au Conseil Municipal, sur les bases qui ont été arrêtées en 1995, il est prêt à ce qu'on se retrouve sur le prochain scrutin.

Evidemment, il est bien normal que les uns et les autres acceptent tout à fait la mécanique de la représentation proportionnelle avec la plus forte moyenne suivant un mécanisme bien précis.

Je lui donne acte et je le remercie de sa déclaration.

Monsieur DECOCQ, cela ne surprend personne, a fait une déclaration qui appelle de ma part les précisions suivantes. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis.

Elle se décompose de plusieurs façons.

Premièrement, le problème de la légitimité. Monsieur DECOCQ, je le dis vraiment tranquillement, cela me fait toujours quelque chose quand on veut me reprocher une décision qui ne serait pas légitime, c'est-à-dire lorsqu'on suspecte que les décisions que je prends comme Maire, que nous prenons ensemble en Conseil Municipal, soient des décisions illégitimes.

Ce qui fait la différence entre ce qui est légitime et ce qui est illégitime, Monsieur DECOCQ, c'est la loi. C'est tout. Il n'y a rien à ajouter à cela. Ce qui est conforme à la loi est légitime dans notre ordre républicain et dans la République telle que nous la servons les uns et les autres.

Ce qui n'est pas conforme à la loi est illégitime.

Nous sommes conformes à la loi

La loi a voulu le regroupement des communes, et dans ce cadre, on ne parlait pas d'association, on parlait de fusion. C'est une loi d'ailleurs qui a été lancée sous un autre Gouvernement et par un Ministre qui partageait vos idées. Pourquoi a-t-il lancé cette loi ?

Il est évident que la France avec ses 36.000 communes... il fallait qu'on en sorte ! Et par rapport à cette loi, même la Droite estimait qu'il fallait s'inscrire dans un mouvement progressif et ne pas accepter le statu quo. Sinon, on n'aurait jamais fait bouger les choses.

Il est vrai que les parlementaires -en tout cas, l'Opposition qui est au Sénat- ont le devoir de faire avancer les choses d'une façon constructive. La France a 36.000 communes, tous les pays ont fait leur révolution sur ce plan, nous sommes maintenant à l'intérieur de l'Europe, et cela est absolument essentiel. C'est effectivement difficile.

.../...

J'ai souhaité, auprès du Président de la République, qu'il y ait 70 Communautés Urbaines. Un Ministre de l'Intérieur, pourtant décidé, a fait le tour de France pour essayer de convaincre les Maires de se regrouper en Communautés Urbaines. Quand il est revenu nous rendre compte, au Président de la République et à moi-même aucune ville n'a souhaité le faire. Les Maires n'aimaient pas qu'on puisse ainsi se rapprocher et s'associer de ville à ville.

Donc, au fond cette initiative d'une loi a été prise en vue de servir la République et faciliter l'association. Mais les communes sont libres de l'accepter ou de ne pas l'accepter, dans des conditions qui ont été bien précisées et qui font la légitimité de la décision.

Mon Gouvernement a aussi participé à parfaire cette loi, en particulier à créer les arrondissements de Paris.

Hier encore, à la télévision, je voyais Monsieur BALLADUR réclamer des pouvoirs plus étendus pour les arrondissements de la Capitale ! Et pourtant, que n'ai-je entendu comme Premier Ministre lorsque j'ai créé ces arrondissements de la Capitale ! Personne n'en voulait. Aujourd'hui, on veut -et il a raison, Monsieur BALLADUR, je félicite d'ailleurs ce mouvement général- que ces arrondissements soient honorés en ayant davantage de responsabilités.

Au fond, dans cette grande ville de deux millions d'habitants, on veut faire en sorte qu'il y ait un mouvement de diversité. Et je crois que c'est l'avenir.

Evidemment, vous pouvez défendre ce point de vue mais, c'est tout, c'est un point de vue. Nous, nous sommes dans la légitimité la plus totale, la plus complète, et si nous n'étions pas dans la légitimité, jamais je n'aurais pris l'initiative de proposer cette association, d'abord avec Hellemmes et maintenant avec Lomme. Je suis sûr que le Maire d'Hellemmes et le Maire de Lomme ne se seraient pas du tout associés et que même Mme la Ministre, au service de la République et du Gouvernement, n'aurait pas participé à un mouvement illégitime.

Voilà pour le premier point.

Deuxième point. Vous dites « C'est désespérant parce que les Socialistes vont tout prendre » ! Cela dépend du peuple. Il ne nous a pas toujours tout donné, Monsieur DECOCQ, loin de là, et j'ai connu des heures difficiles comme Maire de Lille ou comme Député. J'ai toujours été réélu mais je me souviens. POMPIDOU a fait 60% des voix dans cette ville de Lille. Ah ! c'était le bon temps pour vous. Et je pensais à ce moment-là que nous, nous n'aurions jamais le beau temps.

Mais la politique, c'est comme les saisons qui se succèdent, il y a du beau temps pour tout le monde.

Maintenant, effectivement, les Socialistes sont peut-être nombreux, ils ne sont pas les seuls d'ailleurs, je pourrais parler de la Gauche dans son ensemble, la Gauche plurielle. Mais ce sont les événements politiques, et vous le savez bien. Ce sont des choses profondes, avec des accrocs, des difficultés, c'est tout, je ne vous rappellerai pas nos propres difficultés de 1993 et 1994, elles étaient véritablement réelles. On les a surmontées, c'est très bien, avec un Gouvernement. Parfait.

Mais vous avez le Président de la République. Dans l'organisation de la République, c'est même une singularité. Je ne dis pas que c'est illégitime mais je dis qu'il est quand même singulier que ce soit le Chef de l'Etat, c'est-à-dire la plus haute autorité de l'Etat, qui soit finalement le grand responsable de l'Opposition. C'est une singularité mais elle est légitime, que voulez-vous, il a été élu Président de la République, et je l'accepte comme tel. Comme vous devez accepter comme tel que la Gauche ait un gouvernement qui s'appuie sur une réalité, une Majorité parlementaire. Bref. C'est la même chose sur le plan municipal.

.../...

Par conséquent, je comprends bien, vous pourriez être impatient, etc mais la politique en général, c'est comme cela, il ne faut jamais se décourager. Et nous, il ne faut jamais abuser, sachant qu'il y a toujours une certaine fragilité.

Pour le moment, les chiffres sont là, les mathématiques ne font que traduire des rapports de force que le peuple décide.

Troisième point. On peut ouvrir une discussion sur ce point : La Communauté Urbaine. Chacun voit bien que ce que l'on veut, c'est rassembler les communes. La France aurait quand même une autre allure si elle avait 12 à 15 villes millionnaires, et quand je dis millionnaires, c'est-à-dire la grande ville millionnaire, avec une région autour parce que je crois qu'il n'y a pas de régions valables si elles n'ont pas une grande métropole millionnaire et que les villes millionnaires non plus n'ont pas de sens si elles n'ont pas une grande région derrière elles. Eh bien, j'espère.

etc... Bref.
Dans les autres pays européens, c'est réussi. Chez nous, ce n'est pas encore réussi mais on va avancer dans cette voie. La DATAR a fait des études, etc bref. Je traite cette question à la Commission de la Décentralisation où m'a nommé le Premier Ministre. Mais je le souhaite.

Comment ?

D'abord, dans le respect des communes. Nous, nous en avons 87, ce n'est pas rien.

Pour aboutir à quoi ?

Il est vrai que j'ai pensé, mais on y a pensé tous, il y a 10 ou 15 ans, qu'il fallait aller vers une grande ville. Pourquoi pas ? On parlait de Lille-Roubaix-Tourcoing. Un jour, on pourrait parler de Lille, ville unique, millionnaire. Lille Métropole millionnaire. Cela pouvait être un objectif.

Je n'ai même pas cet objectif parce que je crois à l'exemple de Paris. Finalement, le mouvement général va nous porter à fortifier la métropole, à fortifier la Communauté Urbaine et à l'intérieur de cette Communauté Urbaine, les villes vont s'associer progressivement sans doute, presque naturellement.

Vous ferez ce que nous sommes en train de faire et on ne vous dira rien puisqu'on l'aura fait avant vous. Et ce sera un mouvement tellement naturel. Et dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans, dans vingt ans, on aura ainsi une grande métropole, non pas avec 87 communes parce que c'est vraiment beaucoup, mais on voit bien comment elle pourrait se dessiner autrement. Et ce serait déjà beaucoup.

Pas de métropole unitaire, mais une métropole diversifiée. C'est pourquoi dans mon rôle de Président de la Communauté Urbaine, je vous parle un langage qui, pour moi, est un langage de vérité. Je souhaite une métropole qui soit diversifiée, qui avance suivant le temps et qui se modifie parce que c'est le sens de l'efficacité. Chaque fois que je dis à l'étranger ou même à des Français que nous avons 87 communes, cela paraît impossible, une Communauté Urbaine avec 87 communes mais si, c'est possible, parce qu'on a trouvé, heureusement, des formes de consensus obligatoire, sinon, ce serait impossible. Il faudra bien que cela évolue.

Mais on peut en discuter. Cela prendra des formes que je ne peux pas imaginer. En tout cas, je m'inscrirai dans un mouvement pour rendre cette métropole toujours plus forte, pour faire en sorte que les communes soient respectées mais qu'elles puissent également entre elles établir les accords qu'elles voudront passer.

.../...

Nous avons fait une association avec Hellemmes et avec Lomme. Et là, je vais vous dire, on va revenir à Lille, puisqu'on est à Lille ici, vous connaissez bien votre carte, moi aussi, je la connais bien. Je sais que dès que les habitants des communes ont quitté leur ville d'Hellemmes ou leur ville de Lomme, a fortiori la ville de Lille, et qu'ils sont à peine à 20 ou 30 kilomètres, quand on leur demande d'où ils sont, ils disent « Lille » parce qu'ils ont une histoire, ils ont une romance, ils ont une légende, ils ont quelque chose de commun avec des quartiers de Lille, etc...

D'autres habitants de communes de la Communauté, pas éloignées de Lille non plus, 100 ou 150 kilomètres, disent quand même Lille parce qu'ils pensent que le nom de leur commune ne dira rien à personne.

Vous voyez bien où est le sentiment profond des populations.

Il y a des différences en ce qui concerne les impôts, on a trouvé des solutions et on en trouvera d'autres. Il peut y avoir des différences sur certains points, il y aura des solutions. Mais au fond d'eux-mêmes, je suis sûr que les Hellemmois et les Hellemmoises, qu'ils soient ou non dans l'Opposition, cela n'a rien à voir, et que les Lommois et les Lommoises, qu'ils soient socialistes, communistes ou qu'ils soient avec vous, au fond de leur cœur, se sentent Lillois ou Lilloises.

Sinon, vous auriez des barricades, si vraiment on avait offensé le cœur profond du sentiment des Lommoises et des Lommois ou des Hellemmoises ou des Hellemmois.

Non, ils sont dans le cours de l'histoire, ils acceptent.

Vous avez raison de vous opposer, c'est naturel, vous êtes l'Opposition, mais vous avez bien raison aussi de le faire avec une certaine mesure parce que, au fond, nous sommes les uns et les autres pris dans un courant de l'histoire qui est plus fort que nous.

Voilà pourquoi nous allons tout simplement procéder à un vote et désigner nos représentants à la Communauté Urbaine de Lille.

Cette explication, excusez-moi, était peut-être un peu longue mais c'est peut-être la dernière qu'on ait sur ce sujet.

Alors, c'est un scrutin de listes bloquées. C'est la loi. Vous n'avez pas le droit de les raturer, vous devez les prendre en l'état.

Il y a la liste présentée par la Majorité municipale, celle présentée par l'Intergroupe pour une Nouvelle Démocratie Municipale et celle présentée par le Front National.

Si vous voulez, on peut citer les noms afin que le public sache qui est candidat.

La liste du Front National.

Monsieur BERNARD, vous nous annoncez ceux qui sont candidats.

M. BERNARD - En tant qu'élu sortant, je suis tête de liste, Monsieur PETITE puis Madame COOLZAET.

Monsieur le Maire - Pour la liste présentée par l'Intergroupe pour une Nouvelle Démocratie Municipale. Monsieur DECOCQ.

.../...

M. DECOCQ - Christian DECOCQ, Jacques RICHIR, Jean François SINAGRA, Alain BIENVENU, Pascal LABBEE Isabelle BAERT, Claire DAVAL, Loïc LESERRE, Nicole MALLEVILLE, Pierre MORTREUX et José SAVOYE.

Monsieur le Maire - Pour la liste de la Majorité Municipale. Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Pierre MAUROY, Martine AUBRY, Yves DURAND, Bernard ROMAN, Alain CACHEUX, Gilles PARGNEAUX, André FLORENCE, Michel FALISE, Alain DEMAILLE, Michel CUCHEVAL, Daniel ROUGERIE, Ariane CAPON, Pierre de SAINTIGNON, Jean-Paul FACQ, Jacques MUTEZ, Jean-Louis FREMAUX, Pascal LENGLET, Raymond VAILLANT, Daniel BARBAROSSA, Frédéric MARCHAND, Bernard SENAME, Annie WARDAVOIR, Jean-Claude HUTIN, Jeannine ESCANDE, Paul BESSON, Martine FILLEUL, Christian BURIE, Marie-Thérèse ROUGERIE, Françoise HENAUT.

Monsieur le Maire - Voilà. Vous êtes informés les uns et les autres. On va voter et normalement la Majorité municipale a 24 Conseillers Communautaires, l'Opposition municipale, 4 Conseillers Communautaires et le Front National, 1 Conseiller Communautaire.

Monsieur le Secrétaire Général, vous désignez les assesseurs.

M. CAILLAU - Nous avons proposé Monsieur SELLANI et Monsieur DELGRANGE, les deux plus jeunes, comme d'habitude.

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT, Président du bureau de vote, c'est à vous que cela revient.

M. VAILLANT - Si vous insistez

Monsieur le Maire - Mais oui, on insiste.

Attention aux pouvoirs, s'il manque une voix d'un côté comme de l'autre, c'est l'application mathématique qui intervient.

On va faire l'appel nominal et à ce moment là, vous direz « pouvoir pour un tel ». C'est d'accord ? Vous acceptez cette façon de procéder ? (oui)

Le scrutin est ouvert.

Madame DAVIDT, vous êtes Secrétaire de séance suppléante. Voulez-vous faire l'appel nominal ?

(vote et dépouillement)

Monsieur le Maire - Voilà les résultats du scrutin que vous attendez dans l'impatience.

Votants : 69

Exprimés : 69

La liste présentée par l'Intergroupe pour une Nouvelle Démocratie Municipale a obtenu 11 voix. Elle a donc 4 représentants à la Communauté Urbaine.

La liste présentée par le Front National a obtenu 3 voix, soit un élu au Conseil Communautaire.

.../...

La liste de la Majorité municipale a obtenu 55 voix et a 24 élus au Conseil Communautaire.

(applaudissements)

Je félicite les Elus nommés qui deviennent maintenant des Conseillers Communautaires.

Nous en avons terminé avec cette réunion du Conseil Municipal. Je remercie ceux qui nous ont accompagnés et qui ont participé à cette réunion.

Merci à vous, mes chers collègues.

La séance est levée.

00/177 - Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Lille - Adoption.

Adopté.

(Séance levée à 19 h 25)

6
7
8
9
10